

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 27 mars 2013

Les membres du **Groupe Français des Utilisateurs J.D.Edwards**, association déclarée loi 1901, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au Cercle National des Armées – Paris 8ème – sur convocation par courrier électronique du Conseil d'Administration aux adhérents régulièrement inscrits.

La feuille de présence est émargée par chaque membre présent à son arrivée. Les membres ne pouvant participer à cette Assemblée ont fait parvenir leurs pouvoirs qui sont conservés dans le dossier.

L'Assemblée est présidée par Vincent Brillot, en sa qualité de Président de l'Association.

La feuille de présence et la liste des pouvoirs reçus, sont certifiés exacts par les membres du bureau qui constatent que le quorum est bien atteint conformément aux statuts.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée.

Vincent Brillot présente et met à la disposition des membres de l'Association :

- ◆ La feuille de présence à l'Assemblée,
- ◆ Les pouvoirs des membres représentés
- ◆ La copie de la convocation
- ◆ Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Puis Vincent Brillot rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport moral du Conseil d'Administration
2. Approbation des comptes de l'exercice 2012
3. Projets et budget pour 2013
4. Cotisations 2014
5. Points Divers
6. Propositions de résolutions

Il donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration pour 2012, des propositions pour 2013 et 2014 et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient entre les participants. Personne ne désirant plus prendre la parole, Vincent Brillot ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
RESOLUTIONS ADOPTEES

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral de l'exercice 2012 présenté à l'Assemblée et donne ainsi quitus de la gestion aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan de l'exercice 2012 se soldant par un résultat d'exploitation négatif de **14 992 €** et sa proposition d'affectation au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après avoir entendu le Président, les membres approuvent le plan d'action, le budget et la gestion du club pour 2013

Quatrième résolution

Après avoir entendu le Président, les membres autorisent le conseil d'administration à conduire toute action de rapprochement avec les autres clubs francophones si nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition de maintien de la cotisation annuelle à 450 euros pour 2014

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Vincent Brillot déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par Vincent Brillot et un membre du Conseil d'Administration.